

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 19 janvier 2023**

DÉLIBÉRATION



Délibération n° 04  
Responsable de service : Stéphanie TOURETTE

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Nadine NIVALT, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE M. Gérard-François BOURNET, Mme Frédérique COSTANTINI, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Yan GENONET, M. Arnaud LATREUILLE, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

M. Alain MORLIER, (donne procuration à M. le Maire)  
Mme Laurence BOUVILLE, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)  
Mme Laëtitia BOURDIER, (donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ)  
M. Jacky DESSED, (donne procuration à M. Yan GENONET)  
Mme Lisa TEIXEIRA, (donne procuration à Arnaud LATREUILLE)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation .....	12/01/2023
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**04. Projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de la CDA**

VU le code de l'urbanisme,

VU les statuts et compétences de la Communauté d'Agglomération,

VU le PLUi approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 19 décembre 2019, modifié le 4 mars 2021 selon une procédure simplifiée et mis à jour le 29 avril 2022,

**AR Prefecture**

017-211700281-20230119-DEL04\_190123-DE

Reçu le 25/01/2023

VU l'arrêté du 19 janvier 2022 prescrivant la modification de droit commun n°1 du PLUi,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en date du 27 janvier 2022 définissant les objectifs et les modalités de la concertation de la modification de droit commun n°1 du PLUi,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en date du 27 janvier 2022 justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de zones dans le cadre de la modification de droit commun n°1 du PLUi,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en date du 20 octobre 2022 arrêtant le bilan de la concertation du projet de modification de droit commun n°1 du PLUi,

VU le projet de PLUi modifié notifié par courrier en date du 2 novembre 2022 et reçu le 4 novembre 2022 en mairie,

CONSIDERANT que le dossier de projet de PLUi modifié a été présenté à la commission aménagement du territoire - écologie - urbanisme dans le cadre de ses réunions du 17 juin 2022 et du 16 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable sur le projet de PLUi modifié de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Marie-Christine MILLAUD

Secrétaire de séance